



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance or Séance ordinaire du 28 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mars à 10 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-quatre mars, s'est réuni en séance ordinaire, salle Joliot Curie, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Brahim NOUI, Chantal WAGON, Rudy CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Djamel BOUTECHICHE, Anne-Cécile LEVRAY, Eric ZELAZNY, Françoise PLATEAU, Christophe LOURDAUX, Amel SAIDI, Ludovic ALVAREZ, Corinne DESPREZ, Bernard MOREL, Marie-Françoise CARLIER, Miguel VALLADARES, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOOUZ, Freddy KACZMAREK, Walid TRARI

Absents ayant donné procuration : Alexandra DANIELCZYK à Freddy KACZMAREK

Monsieur Walid TRARI a été désigné secrétaire de séance

3 – ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la procédure d'élection des Adjointes prévue par l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Cette obligation nouvelle a été introduite par l'article 29 de la loi du 27 décembre 2019. En revanche, aucune disposition n'impose en revanche que le Maire et son premier adjoint soient de sexe différent.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Pour procéder à cette élection, il convient de désigner deux assesseurs.

Monsieur Brahim NOUI et Monsieur Djamel BOUTECHICHE ont été désignés à l'unanimité des conseillers présents pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

Liste Aubry, un avenir en commun

- | | |
|-------------------|----------------------|
| - Aline LAUTRIE | - Dorothée LORTHIOS |
| - Didier SZYMANEK | - Rudy CARLIER |
| - Lydie VALLIN | - Chantal WAGON |
| - Abdelmalik SINI | - Djamel BOUTECHICHE |

Chaque conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins blancs : 7

Nombre de bulletins annulés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 15

Après avoir constaté le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

La liste « Auby, un avenir en commun » ayant obtenu la majorité absolue,

- **Proclame Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau suivant** et immédiatement installés :

1 ^{er} Adjoint au Maire	Aline LAUTRIE	5 ^{eme} Adjoint au Maire	Dorothée LORTHIOS
2 ^{eme} Adjoint au Maire	Didier SZYMANEK	6 ^{eme} Adjoint au Maire	Rudy CARLIER
3 ^{eme} Adjoint au Maire	Lydie VALLIN	7 ^{eme} Adjoint au Maire	Chantal WAGON
4 ^{eme} Adjoint au Maire	Abdelmalik SINI	8 ^{eme} Adjoint au Maire	Djamel BOUTECHICHE

Le Secrétaire de Séance



Walid TRARI

Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH